

Les épreuves du concours ont été définies par [l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré](#)

Programme de l'épreuve écrite disciplinaire (première épreuve d'admissibilité)

Un thème (programmes de collège) et quatre axes (programmes de lycée) sont inscrits au programme du concours. Le thème est renouvelé tous les deux ans, les axes par moitié chaque année.

Thème (programmes de collège) :

- Langages.

Axes (programmes de lycée) :

- « Vivre entre générations » axe de la thématique « L'art de vivre ensemble » du programme de la classe de seconde.
- « Espace privé et espace public », axe de la thématique « Gestes fondateurs et mondes en mouvement » du programme du cycle terminal.
- « Désobéissances et résistances », axe de la thématique « Pouvoirs et contre-pouvoirs » du programme de spécialité « Langues, littératures et cultures étrangères », de la classe de première.
- « Identité et identités », axe de la thématique « L'art du contraste » du programme de spécialité « Langues, littératures et cultures étrangères », de la classe de terminale.

Les ouvrages ci-dessous serviront d'appui à ce programme. Le dossier proposé à l'analyse des candidats sera composé de deux extraits de l'un ou l'autre de ces ouvrages. Les autres documents, textes ou images, seront représentatifs de la culture italienne indispensable à l'enseignement de la langue. L'ensemble du dossier comportera un nombre variable de documents, en fonction de leur nature (de 3 à 4).

Ce corpus permettra de construire la problématique du dossier en résonance avec le thème ou l'axe indiqué.

Ouvrages de référence :

1/ Catherine de Sienne : Lettres aux puissants

- Caterina Da Siena, *Le lettere ai papi e ai vescovi*, Milano, Edizioni Paoline, 2005.
- Caterina Da Siena, *Le lettere alle autorità politiche, militari e civili*, Milano, Edizioni Paoline, 2006.

2/ Letteratura e Resistenza :

- Cesare Pavese, *La casa in collina*.
- Italo Calvino, *Il sentiero dei nidi di ragno*.
- Renata Viganò, *L'Agnese va a morire*.
- Beppe Fenoglio, *Una questione privata*.

Pour les deux épreuves d'admission, le programme est celui des collèges et lycées.

Commentaires sur les épreuves du concours

Epreuve écrite disciplinaire, ECRIT 1

L'épreuve se compose de deux parties :

a) Une composition en langue étrangère à partir d'un dossier constitué de documents de littérature et/ou de civilisation et pouvant comprendre un document iconographique. Le dossier est en lien avec un thème du programme du collège ou un des axes du programme du lycée. Il comprend des extraits de l'un ou l'autre des ouvrages de référence. En se fondant sur l'analyse et la mise en résonance des documents, le candidat développera, en langue italienne, une réflexion structurée sur le thème ou l'axe proposé. Il est souhaitable que le candidat enrichisse cette réflexion des connaissances qu'il aura pu acquérir au cours de sa formation universitaire. Il devra éviter d'organiser sa composition autour des différents documents pris de façon isolée. Il devra au contraire mettre en œuvre une « confrontation » de ceux-ci et accorder la plus grande attention au plan de la production écrite.

b) Au choix du jury, un thème et/ou une version. Cet exercice peut être réalisé à partir d'un des documents du dossier. Il s'agira d'extraits de textes des XIX^e, XX^e ou XXI^e siècles.

Epreuve disciplinaire appliquée, ECRIT 2

L'épreuve disciplinaire appliquée n'est pas concernée par le programme limitatif de l'épreuve disciplinaire. L'épreuve place le candidat en situation de choisir des documents, d'en produire une analyse critique, puis de construire une séquence d'enseignement à partir du sujet remis par le jury. Elle permet d'évaluer la capacité du candidat à concevoir et mettre en œuvre une séquence d'enseignement permettant la structuration des apprentissages à un niveau visé et au regard des instructions officielles.

L'épreuve, rédigée en langue française, prend appui sur des supports de natures différentes (texte, document audio présenté sous forme de script, iconographie, extrait de manuel, etc.) en lien avec le thème ou l'axe proposé au candidat et susceptibles d'être utilisés dans la cadre d'une séquence pédagogique au niveau ou dans les conditions d'enseignement indiqués par le sujet. Ils peuvent être accompagnés de documents annexes destinés à en faciliter la mise en perspective.

Parmi ces supports, le candidat opère des choix. Sur la base de l'étude et de la mise en relation des documents qu'il sélectionne, il conçoit et présente la séquence pédagogique qu'il envisage. Il mentionne ses objectifs (linguistiques, communicationnels, culturels, éducatifs, etc.) et les moyens et stratégies qu'il compte mettre en œuvre pour les atteindre en fonction de la classe.

Les textes en langue étrangère qui figurent parmi les supports proposés à la réflexion du candidat comportent une sélection de faits de langue, signalés par un soulignement. Le candidat décrit, analyse et explicite en français, selon les indications mentionnées par le sujet, un ou des faits de langue dans la perspective du travail en classe lors de cette séquence pédagogique.

Epreuve de leçon, ORAL 1

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise pédagogique du candidat, notamment sa capacité à analyser, sélectionner et préparer des supports de travail de qualité pour la conception et la mise en œuvre de la séance.

L'épreuve prend appui sur un document audio ou vidéo en langue étrangère se rapportant à l'un des thèmes ou axes figurant au programme des classes de collège et de lycée et ne dépassant pas trois minutes. Le candidat peut être conduit à rechercher, pendant le temps de préparation, un ou deux autres documents en lien avec celui proposé dans l'objectif de la conception de la séance.

L'épreuve comporte deux parties :

– une première partie en langue étrangère pendant laquelle le candidat restitue, analyse et commente le document audio ou vidéo proposé par le jury, puis présente le ou les documents qu'il a choisi(s) et explicite ses choix en prenant soin de les replacer dans la perspective d'une exploitation en classe. Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury.

– une seconde partie en français pendant laquelle le candidat présente au jury les objectifs d'une séance de cours et expose ses propositions de mise en œuvre. Le candidat propose un déroulement cohérent



Concours externe du Capes et Cafep - Capes

Section langues vivantes étrangères : italien

Programme de la session 2025

avec des exemples concrets d'activités. Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury durant lequel il est amené à justifier et préciser ses choix.

Epreuve d'entretien, ORAL 2

Cf. l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, publié dans le « Journal officiel de la République française », Art. 8.